



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24<sup>e</sup> séance du mardi 25 juin 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Eliane Aubert et consorts : « *Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq juin deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :